



Trimestres carrière longue

Par **ticapu**, le **16/12/2014** à **19:19**

Bonjour,

En 1979 j'ai travaillé suffisamment pour valider un trimestre, trimestre qui me permettrait de partir à 60 ans(avec mes trimestres de 1980). J'ai malheureusement été payée pour ces 2 suppléances seulement en 1980 (suppléances enseignement privé sous contrat). Puis-je demander à la crav de réintégrer ces salaires sur 1979, afin de valider un trimestre ?

Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **17/12/2014** à **09:42**

Bonjour,

Je suppose qu'il s'agit d'une validation espérée dans le cadre d'une carrière longue.

Ce qui importe pour la CNAV sont les dates des bulletins de salaire et non le paiement effectif supputant habituellement qu'elles sont identiques.

Si vous possédez les bulletins et certificat relatant les dates exactes, vous pouvez déposer un recours auprès de la CNAV.

Par **ticapu**, le **17/12/2014** à **17:20**

Bonjour, oui, c'est exactement cela. J'ai effectivement la fiche de paie (de février 1980), avec le récapitulatif, qui indique que les sommes versées le sont pour un travail effectué en 1979. C'est donc une bonne nouvelle, je vous remercie d'avoir répondu aussi vite.